

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :  
(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 510 821**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

**N° 81 15231**

(54) Bloc de raccordement pour lignes de télécommunications.

(51) Classification internationale (Int. Cl. <sup>3</sup>). H 01 R 9/26.

(22) Date de dépôt..... 31 juillet 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 5 du 4-2-1983.

(71) Déposant : ETABLISSEMENTS CARPANO & PONS. — FR.

(72) Invention de : Yves Saligny.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Bugnion Associés,  
116, bd Haussmann, 75008 Paris.

La présente invention concerne des blocs de raccordement pour lignes de télécommunications. Ces blocs de raccordement sont constitués de réglettes de connexion, comportant chacune des éléments de connexion internes se terminant par des fiches de connexion alignées le long de deux côtés opposés desdites réglettes. Ces fiches de connexion peuvent être par exemple des fiches "autodénudantes" ou des "queues à wrapper". Les réglettes de connexion sont disposées côte à côte sur au moins un support commun, de forme générale rectiligne, de façon à constituer un alignement. Les deux côtés opposés de chaque réglette comportent respectivement au moins deux parties profilées identiques disposées symétriquement par rapport à ladite réglette, transversalement aux dits côtés. Chaque partie profilée de l'un quelconque des deux côtés est susceptible de coïncider avec une partie de profil correspondant prévue sur le support commun.

Dans des blocs de raccordement connus de ce genre, les réglettes de connexion ont leurs deux extrémités opposées qui sont montées coulissantes dans des guidages rectilignes s'étendant sur toute la longueur des côtés extrêmes desdites réglettes, et elles peuvent seulement être retournées de 180°, individuellement, chacune dans ses deux guidages. Il est ainsi possible de retourner chaque réglette pour connecter des fils dans les fiches de connexion qui sont situées, en période de fonctionnement, sur le côté de la réglette, opposé à l'opérateur. Ceci est certes valable lorsqu'un petit nombre de réglettes seulement doit recevoir des fils. Un tel retournement individuel des réglettes est moins valable lorsque des connexions doivent être effectuées en même temps sur toutes les réglettes d'un bloc de raccordement. En effet la remise en place de chaque réglette, individuellement, après connexion des fils sur son côté arrière, est relativement longue si les réglettes sont rapprochées l'une de l'autre car les fils doivent être introduits les premiers le long de la réglette précédemment mise en place, ou entre deux réglettes précédemment mises en place. Ce problème semble avoir été résolu, dans le bloc de raccordement cité constituant l'art antérieur, en écartant les réglettes de connexion l'une de l'autre, ce qui présente un certain inconvénient car l'encombrement du bloc de raccordement, à nombre de fiches de connexion égal, s'en trouve augmenté.

Le bloc de raccordement, objet de l'invention, est caractérisé par le fait qu'il comporte au moins un support rectiligne intermédiaire, dont un premier côté est profilé de la même façon que le support commun correspondant et coopère à volonté avec les parties profilées disposées en un alignement, d'un des deux côtés des réglettes, et dont le second côté, opposé au premier, est profilé de la même façon que les parties profilées des réglettes, de façon à pouvoir coopérer avec la partie de profil correspondant

prévue sur le support commun.

Selon certaines réalisations, les parties profilées identiques des deux côtés des réglettes de connexion et le second côté du support rectiligne intermédiaire sont profilés en creux, et les parties profilées du 5 premier côté du support rectiligne intermédiaire et le support commun sont profilés en relief.

Selon d'autres réalisations, les parties profilées identiques des deux côtés des réglettes de connexion et le second côté du support rectiligne intermédiaire sont profilés en relief, et les parties profilées du premier 10 côté du support rectiligne intermédiaire et le support commun sont profilés en creux.

Dans les deux cas, les parties profilées en creux constituent avantageusement, mais non obligatoirement, des pinces déformables élastiquement. Certaines des parties profilées, en creux ou en relief, sont déformables 15 élastiquement et comportent avantageusement une partie profilée transversale d'accrochage.

La présente invention se propose de permettre la réalisation d'un bloc de raccordement pour lignes de télécommunications, qui, tout en étant très compact et de structure très simple, est susceptible, non seulement de permettre 20 le retournement de 180°, individuellement, de ses réglettes de connexion, mais également de permettre le même retournement du bloc entier. Il est ainsi possible d'effectuer toutes les connexions nécessaires sur le côté arrière (côté câble par exemple), de toutes les réglettes d'un même bloc de raccordement et de retourner ensuite ledit bloc en effectuant une seule 25 opération de retournement, pratiquement instantanée, même si les réglettes de connexion, constituant ledit bloc, sont très rapprochées les unes des autres.

Le dessin annexé illustre, à titre d'exemple, des modes de réalisation conformes à la présente invention.

30 La fig. 1 représente, en vue de gauche de la fig. 3, le premier mode de réalisation de l'invention, le bloc de raccordement étant en position de fonctionnement.

La fig. 2 représente, également en vue de gauche de la fig. 3, le même premier mode de réalisation, le bloc de raccordement étant en position 35 retournée.

La fig. 3 représente, en vue de droite de la fig. 1, partiellement en coupe suivant III-III de la fig. 1, le même premier mode de réalisation.

La fig. 4 représente partiellement, en coupe suivant IV-IV de la fig. 1, le même premier mode de réalisation.

40 La fig. 5 représente partiellement, vu d'une façon similaire à la

fig. 1, un second mode de réalisation de l'invention.

Tel qu'il est représenté sur les fig. 1 à 4, le bloc de raccordement est constitué de réglettes de connexion 1, 1', 1" etc. (fig. 3) disposées côte à côte, de façon à constituer un alignement (fig. 3). Les deux côtés 5 opposés, de forme générale rectiligne dans cet exemple, 3 et 4 de chaque réglette 1, 1', 1" etc. comportent respectivement, à leurs premières extrémités respectives 3a, 4a (fig. 1), deux parties profilées en creux, identiques, 5a, 6a disposées symétriquement par rapport à chaque réglette, et, à leurs secondes extrémités respectives 3b, 4b, deux parties profilées en 10 creux, identiques 5b, 6b, également disposées symétriquement par rapport à chaque réglette. Les parties profilées 5a, 6a sont identiques aux parties profilées 5b, 6b. Les parties profilées 5a, 5b sont orientées perpendiculairement au côté 3 de chaque réglette, et les parties profilées 6a, 6b sont orientées perpendiculairement au côté 4 de chaque réglette. L'écartement 15 des parties profilées 5a, 5b est identique à celui des parties profilées 6a, 6b. Dans cet exemple de réalisation, les parties profilées en creux 5a, 5b, 6a, 6b sont constituées chacune par une fente débouchant sur les deux faces opposées 7 et 8 (fig. 3) de chaque réglette, adjacentes aux côtés 3 et 4. Ces parties profilées en creux 5a, 5b, 6a, 6b constituent des 20 pinces déformables élastiquement, leur branche extérieure, respectivement 15a, 15b, 16a, 16b, étant déformable élastiquement vers l'extérieur suivant 21 et comportant, par exemple à son extrémité libre, une partie profilée 21 transversale d'accrochage constituée par un bec 18 dirigé vers l'intérieur desdites parties profilées en creux.

25 Les réglettes 1, 1', 1"... constituant un alignement sont maintenues ensemble par deux supports rectilignes intermédiaires 9 et 10 (fig. 1). Chacun d'eux comporte un premier côté longitudinal, respectivement 9a, 10a, qui a un profil en relief, conjugué avec les parties profilées en creux 5a, 5b, 6a, 6b, et des encoches 17 dont le profil correspond à celui des becs 30 18.

Les extrémités libres des branches extérieures 15a, 15b, 16a, 16b comportent chacune une encoche 13 (fig. 1) prévue pour recevoir l'extrémité d'un tournevis par exemple, lorsque l'on désire déformer élastiquement suivant 21 lesdites branches extérieures, pour dégager les becs 18, de leurs 35 encoches d'accrochage 17 respectives.

Le second côté 9b, opposé au premier 9a, du support rectiligne intermédiaire 9 est, seulement au niveau des deux extrémités du bloc de raccordement, dans cet exemple, profilé en creux en 19 et 20 de la même façon que les parties profilées 5a, 6a, de façon à pouvoir coopérer avec un support 40 commun 11a, de forme générale rectiligne, profilé en relief de la même fa-

çon que le premier côté 9a du support rectiligne intermédiaire 9. De même, le second côté 10b, opposé au premier 10a, du support rectiligne intermédiaire 10 est, au niveau des deux extrémités du bloc de raccordement, profilé en creux en 19 et 20 de la même façon que les parties profilées 5b, 5 6b, de façon à pouvoir également coopérer avec un second support commun 11b, de forme générale rectiligne, profilé en relief de la même façon que le premier côté 10a du support rectiligne intermédiaire. Dans cet exemple, les deux supports communs 11a et 11b sont parallèles l'un à l'autre et font partie d'un caniveau profilé 11 en forme de U, à l'intérieur duquel est 10 logé par exemple un câble 12 dont les fils sont destinés à être connectés dans les fiches disposées le long du côté 4 des réglettes (fig. 1 et 2). Dans cet exemple, les deux parties profilées en creux 19 et 20 de chacun des seconds côtés 9b et 10b n'ont pas de branche intérieure mais seulement une branche extérieure, respectivement 19a, 20a, qui est déformable élastiquement vers l'extérieur suivant 21 (fig. 1). Chacune des extrémités libres de ces branches extérieures 19a et 20a comporte, vers l'intérieur de la partie profilée en creux correspondante, un bec d'accrochage 22 destiné à coopérer avec une encoche 23, de profil correspondant, prévue sur chaque support commun 11a, 11b. Les branches extérieures 19a et 20a sont plus 15 longues que les branches 15a, 15b, 16a, 16b, de telle façon que les becs 18 de ces dernières ne coopèrent pas avec les encoches 23, lorsque les parties profilées en creux 5a, 5b ou 6a, 6b coopèrent directement avec les supports communs 11a, 11b (fig. 2). Chaque extrémité libre des branches 19a et 20a comporte également un prolongement transversal 24 dirigé vers 20 25 l'extérieur du bloc de raccordement.

Lorsque les deux supports rectilignes intermédiaires 9, 10 ont leurs premiers côtés respectifs 9a, 10a logés respectivement dans les parties profilées en creux 6a, 6b (fig. 1 et 2) ou 5a, 5b, l'écartement entre les parties profilées 19, 20 du premier et du second support rectiligne intermédiaire 9 et 10 est identique à celui des parties profilées 5a, 5b ou 6a, 6b, et également à l'écartement des deux supports communs correspondants 11a, 11b.

Selon une variante de réalisation, non représentée sur le dessin, le prolongement transversal 24 s'étend sur toute la longueur de chaque support rectiligne intermédiaire 9, 10, et des encoches servant de passe-fils sont ménagées dans le rebord de chacun de ces prolongements transversaux 24, par exemple au niveau de chaque réglette de connexion 1, 1', 1"...

Les réglettes de connexion 1, 1', 1"... sont constituées par exemple de deux parties empilées 31 et 32, avantageusement identiques. Les côtés 40 en contact, de ces deux parties 31 et 32, ont un profil en créneaux 33 et

5

sont emboîtés 1'un dans 1'autre. Comme représenté sur la fig. 4, l'intérieur de chaque créneau 33 contient une cheminée 34 qui débouche sur les deux côtés opposés 3 et 4 de chaque réglette. Chaque cheminée 34 contient des éléments de connexion internes, déconnectables dans cet exemple. Ces 5 éléments sont constitués par exemple, dans chaque cheminée 34, par une lame conductrice axiale 35 se terminant, dans cet exemple, par une fiche autodénudante 36 faisant partie d'un alignement de fiches disposé le long du second côté 4. Chaque lame 35 coopère par exemple avec deux lames conductrices élastiques incurvées 37 et 38 disposées de part et d'autre de la 10 lame 35 et se terminant respectivement par des fiches autodénudantes 39 et 40 faisant partie respectivement de deux alignements parallèles de fiches, disposés le long du premier côté 3.

Dans cet exemple de réalisation, le premier côté, respectivement 9a, 10a, des supports rectilignes intermédiaires 9 et 10, comporte des prolongements transversaux 41 (fig. 3) s'étendant chacun dans une cheminée 42, de section correspondante, prévue à chacune des deux extrémités de chaque réglette, à travers les deux parties empilées 31 et 32 de chaque réglette. L'extrémité libre 41a de chaque prolongement 41 comporte une fente axiale 43 qui la rend déformable élastiquement transversalement audit prolongement 41. Chaque extrémité libre 41a comporte au moins une partie profilée transversale d'accrochage. Dans cet exemple, elle comporte deux de ces parties profilées constituées chacune par une partie en relief 44, ayant la forme de deux rampes opposées 45 et 46. Les deux parties en relief 44 sont logées de part et d'autre de la fente constituant chacune des parties profilées en creux 5a, 5b, dans la première partie 31 de la réglette 1. 25

En position de fonctionnement, les réglettes 1, 1', 1'' occupent la position représentée sur les fig. 1, 3 et 4. Les deux parties 31 et 32 de chaque réglette sont embrochées 1'une dans 1'autre, chaque lame 35 étant connectée avec des lames 37 et 38 (fig. 4). Chaque réglette est enfilée 30 par ses deux extrémités, sur respectivement deux prolongements transversaux 41 (fig. 3) faisant partie chacun d'un support rectiligne intermédiaire 9, 10, les premiers côtés 9a, 10a de ceux-ci étant logés respectivement dans les parties profilées en creux 6a, 6b desdites réglettes, chaque bec d'accrochage 18 étant en prise dans l'encoche 17 correspondante de la première partie 9a ou 10a des supports rectilignes intermédiaires 9, 10. Les deux parties profilées en creux 19, 20 de chacun des seconds côtés 9b, 10b des supports rectilignes intermédiaires 9, 10 sont enfoncées respectivement 35 sur les deux supports communs 11a, 11b, chaque bec 22 étant en prise avec une encoche 23.

40 Si l'opérateur veut effectuer la connexion entre des fils du câble 12,

et les fiches autodénudantes 36 du second côté 4 d'une seule réglette de connexion 1 ou d'un petit nombre de ces réglettes, il faut tout d'abord retourner de 180° individuellement chacune de ces réglettes. Pour cela, il suffit d'introduire une lame de tournevis dans chaque encoche 13 prévue à 5 l'extrémité libre des branches extérieures 16a, 16b, de façon à déformer ces branches vers l'extérieur suivant 21 et à libérer les becs 18 de leurs encoches 17 respectives. Simultanément une traction suivant 50 exercée sur la réglette provoque, sous l'action des deux rampes 46 de chaque prolongement 41, l'escamotage des deux parties en relief 44 dans la cheminée 42 10 correspondante. La réglette peut être ainsi dégagée hors des deux prolongements 41 correspondants. Elle peut alors être retournée, ses parties profilées en creux 5a et 5b étant enfilées sur respectivement les premiers côtés 10a et 9a des supports rectilignes intermédiaires, 10 et 9 respectivement. La connexion des fils dans les fiches 36 peut s'effectuer facilement, sur la face avant du bloc de raccordement opposée au caniveau profilé 11. La réglette est ensuite retournée de 180° une second fois, en procédant comme décrit ci-dessus, et elle occupe à nouveau sa position de fonctionnement (fig.1).

Si l'opérateur désire débrocher seulement la première partie 31 de la 20 réglette, il suffit d'effectuer une traction suivant 50 sur cette partie 31, sans agir sur les encoches 13. Comme dans le cas précédent, les rampes 46 provoquent l'escamotage des parties en relief 44 correspondantes dans/ chaque cheminée 42, et, seule la première partie 31 de la réglette est libérée. La même première partie, ou une autre similaire, peut être embrochée 25 à nouveau en introduisant chaque cheminée 42 sur un prolongement transversal 41, les rampes 45 permettant cette introduction par une flexion des deux branches constituant chacune des deux extrémités libres 41a. Les lames conductrices élastiques 35 et 37, 38 se retrouvent finalement connectées les unes avec les autres (fig. 4), et chaque prolongement 41, dans sa cheminée 42 (fig. 3).

Si l'opérateur souhaite connecter les fils du câble 12 à toutes les réglettes 1, 1', 1"... d'un bloc, il peut retourner le bloc entier en une seule opération. Pour cela, il faut appuyer suivant 21 sur les quatre prolongements 24, par exemple deux par deux, de façon à déformer vers l'extérieur, suivant la même direction 21, les branches extérieures 19a, 20a correspondantes de chacun des deux supports rectilignes intermédiaires 9 et 10. Les quatre becs 22 correspondants sont ainsi dégagés des encoches 23 respectives prévues sur les supports communs 11a et 11b. Après retournement du bloc entier, de 180°, les parties profilées en creux 5a et 5b de 40 toutes les réglettes constituant le bloc de raccordement, sont introduites

respectivement sur les profils en relief des deux supports communs 11b, 11a. Le bloc est ainsi maintenu par la seule force élastique exercée par les branches extérieures flexibles 15a, 15b de toutes les réglettes, sans que les becs 18 puissent être en prise avec les encoches 23 à cause de la 5 longueur plus réduite des branches extérieures 15a, 15b. Le bloc de raccordement occupe alors la position retournée représentée sur la fig. 2.

Lorsque la connexion est terminée, entre les fils du câble 12 et toutes les fiches 36, il suffit de déplacer suivant 50 l'ensemble du bloc, 10 pour séparer celui-ci de ses supports communs 11a, 11b, et de le replacer, après un nouveau retournement de 180°, dans sa position de fonctionnement de la fig. 1. Les quatre becs 22 se retrouvent ainsi en prise avec les encoches 23 correspondantes. Les fils connectés aux fiches 36 de la partie 32 du boîtier se trouvent ainsi logés, comme le câble 12, dans le caniveau profilé en U 11. Si le bloc de raccordement est par exemple utilisé comme 15 bloc de protection ou réglette de raccordement dans un répartiteur téléphonique, il est alors possible de connecter très facilement dans les fiches 39, 40, les "jarretières" de raccordement.

Dans la présente réalisation, les boîtiers des réglettes de connexion 1, 1', 1" ... sont avantageusement réalisés en matière thermoplastique, 20 ainsi que les deux supports rectilignes intermédiaires 9 et 10. Sans sortir du cadre de la présente invention, chaque support rectiligne intermédiaire 9, 10, pourrait, totalement ou au moins en partie, être constitué d'une matière conductrice de l'électricité, ainsi qu'une partie au moins de chacun de ses prolongements transversaux 41, de façon à constituer simultanément un 25 circuit de masse pour toutes les réglettes de connexion.

Egalement sans sortir du cadre de la présente invention, les fiches de connexion autodénudantes 36 et 39, 40 pourraient être remplacées par d'autres types de fiches, par exemple par des "queues à wrapper". C'est le cas 30 par exemple pour les fiches 39', 40' représentées sur la partie droite de la fig. 1, qui remplacent les fiches autodénudantes 39, 40.

Dans le second mode de réalisation représenté en partie sur la fig. 5, les deux parties 31 et 32 des réglettes ne sont pas séparables, les éléments de connexion internes n'étant eux-mêmes pas débrochables. Ces éléments de connexion internes peuvent par exemple être constitués comme dans certaines 35 réalisations décrites dans la demande de brevet français N° 80 26 161.

Les prolongements transversaux du premier mode de réalisation (fig. 1 à 4) sont supprimés et remplacés par exemple chacun par une partie de centrage 41' prévue pour être logée dans un logement de forme correspondante 42' ménagé à chaque extrémité de la réglette, sur les deux extrémités de 40 chaque côté 3 et 4 (fig. 5) de celle-ci.

- Dans cette réalisation, chaque support rectiligne intermédiaire, 60, comporte un premier côté profilé en creux 61 dont la branche intérieure 65 est flexible et comporte une encoche 66 prévue pour coopérer avec un bec 67 prévu sur une partie profilée en relief 68 destinée à être logée dans 5 le premier côté profilé en creux 61. La branche extérieure rigide 69 du premier côté profilé en creux 61 supporte les parties de centrage 41' des réglettes de connexion, et comporte, au niveau de chacune d'elles, un orifice 70 prévu pour introduire à volonté un tige destinée à faire fléchir localement la branche flexible 65 comportant l'encoche 66.
- 10 Le second côté 62 de chaque support rectiligne intermédiaire 60 a un profil identique à la partie profilée en relief 68 et un bec 67' identique au bec 67. Le second côté profilé en relief 62 est prévu pour être logé dans des parties profilées en creux 61', prévues par exemple au niveau de chacune des deux extrémités du bloc de raccordement, sur chacun des deux 15 supports communs 80. Chaque partie profilée en creux 61' a le même profil que la partie 61, une encoche 66' pour coopérer avec le bec 67', et une branche intérieure flexible 65'. Un orifice 70', similaire aux orifices 70, est prévu en face de chaque branche 65', pour permettre de faire fléchir à volonté ladite branche 65'.
- 20 Les deux supports communs 80 font partie d'un caniveau profilé unique, comme c'est le cas dans le premier mode de réalisation. Tous les autres éléments constitutifs sont identiques à ceux de ce premier mode de réalisation.

Une seule réglette peut être retournée de 180° en faisant fléchir au- 25 paravant les deux branches intérieures 65 au niveau de ladite réglette, pour dégager les becs 67 correspondants.

Le bloc de raccordement entier peut être retourné de 180° en faisant fléchir auparavant les quatre branches 65', ce qui libère les deux supports rectilignes intermédiaires 60 et les réglettes qui leur sont solidaires. 30 Après retournement du bloc, ce sont les quatre parties profilées en relief 68 des deux réglettes placées aux extrémités du bloc, qui sont introduites dans les quatre parties profilées en creux 61' des deux supports communs 80, chaque bec 67 venant en prise avec une encoche 66'. Une flexion des quatre branches 65' permet de libérer ultérieurement l'ensemble du bloc 35 pour effectuer un nouveau retournement de celui-ci, afin de le replacer dans sa position de fonctionnement de la fig. 5.

Le bloc de raccordement, objet de l'invention, peut être utilisé notamment comme bloc ou réglette de raccordement, dans un répartiteur téléphonique.

REVENDICATIONS

1. Bloc de raccordement pour lignes de télécommunications, constitué de réglettes de connexion comportant chacune des éléments de connexion internes se terminant par des fiches de connexion alignées le long de deux côtés opposés desdites réglettes, les réglettes de connexion étant disposées côte à côte sur au moins un support commun, de forme générale rectiligne, de façon à constituer un alignement, les deux côtés opposés de chaque réglette comportant respectivement au moins deux parties profilées identiques disposées symétriquement par rapport à ladite réglette, transversalement aux dits côtés, chaque partie profilée de l'un quelconque des deux côtés étant susceptible de coopérer avec une partie de profil correspondant prévue sur le support commun, caractérisé en ce que l'édit bloc de raccordement comporte au moins un support rectiligne intermédiaire (9, 10; 60) dont un premier côté (9a, 10a; 61) est profilé de la même façon que le support commun correspondant (11a, 11b; 80) et coopère à volonté avec les parties profilées, (5a, 5b ou 6a, 6b; 68) disposées en un alignement, d'un des deux côtés (3 ou 4) des réglettes, et dont le second côté (9b, 10b; 62), opposé au premier, est profilé de la même façon que les parties profilées (5a, 5b, 6a, 6b; 68) des réglettes, de façon à pouvoir coopérer avec la partie de profil correspondant prévue sur le support commun (11a, 11b; 80).
2. Bloc de raccordement, selon la revendication 1, caractérisé en ce que certaines parties profilées du premier (9a, 10a; 61) ou du second côté (9b, 10b; 62) du support rectiligne intermédiaire (9, 10; 60), et les parties également profilées d'une façon identique, respectivement du support commun (11a, 11b, 80) ou des réglettes (1, 1', 1"...) sont profilées en creux et constituent des pinces déformables élastiquement.
3. Bloc de raccordement, selon la revendication 1, caractérisé en ce que certaines parties profilées (5a, 5b, 6a, 6b, 19, 20; 65, 65') des réglettes de connexion et/ou du support rectiligne intermédiaire et/ou du support commun, sont déformables élastiquement et comportent une partie profilée transversale d'accrochage.
4. Bloc de raccordement, selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, dans lequel les réglettes sont constituées de deux parties (31, 32) empilées dont les éléments de connexion internes (35, 37, 38) sont déconnectables, caractérisé en ce que le premier côté (9a, 10a) du support rectiligne intermédiaire (9, 10) comporte des prolongements transversaux (41) s'étendant chacun dans une cheminée (42) de section correspondante, prévue à travers les deux parties empilées (31, 32) d'une réglette, l'extrémité libre (41a) de chaque prolongement (41) étant déformable

élastiquement transversalement et comportant au moins une partie profilée transversale d'accrochage (44).

5. Bloc de raccordement, selon la revendication 4, caractérisé en ce qu'une partie au moins du support rectiligne intermédiaire (9, 10) est constituée d'une matière conductrice de l'électricité, ainsi qu'une partie au moins de chaque prolongement transversal (41), de façon à constituer simultanément un circuit de masse pour les réglettes de connexion.

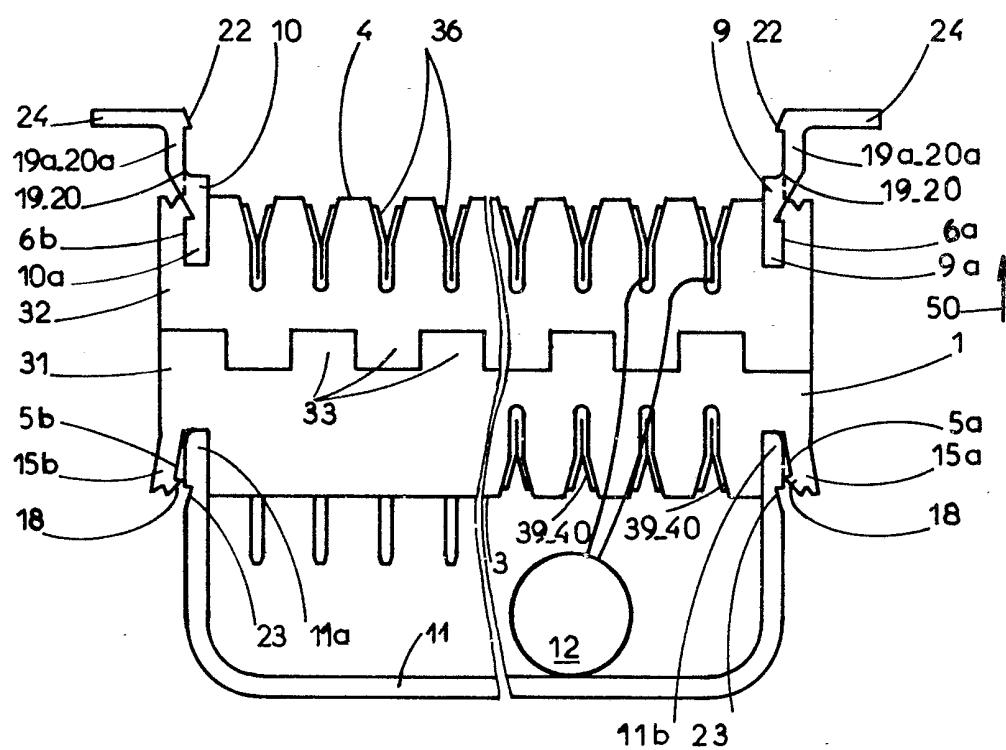
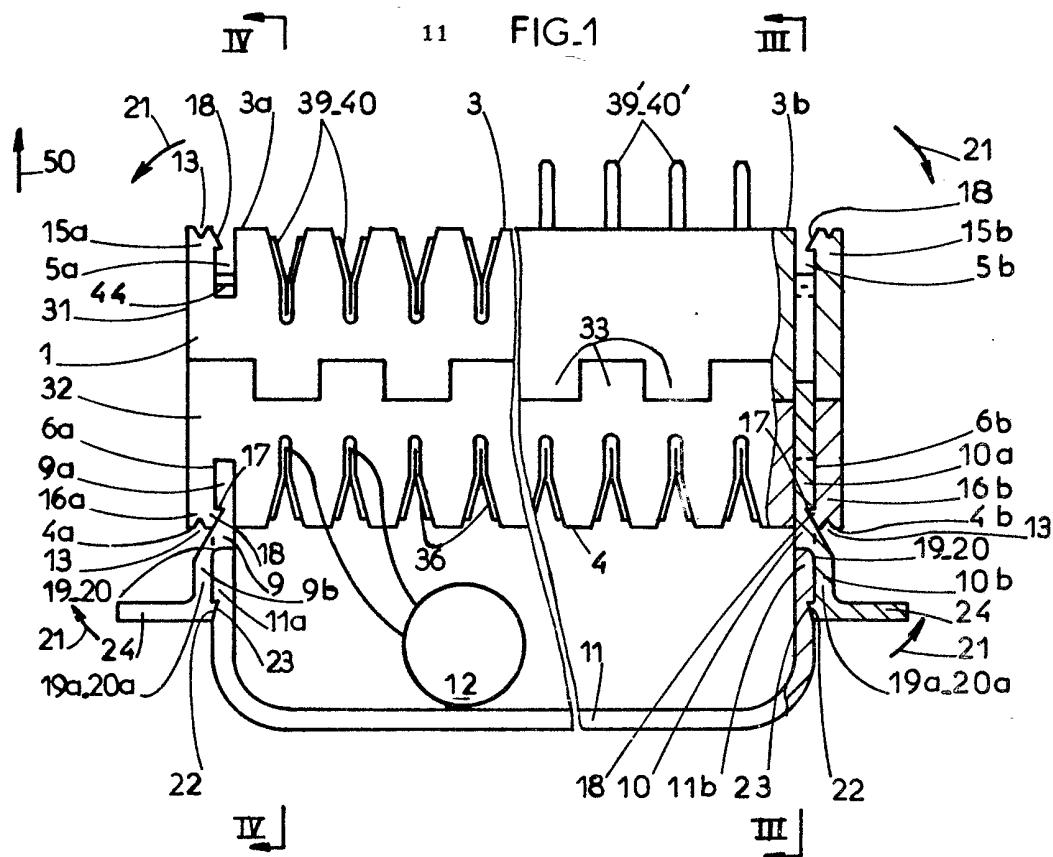


FIG. 2

FIG.3

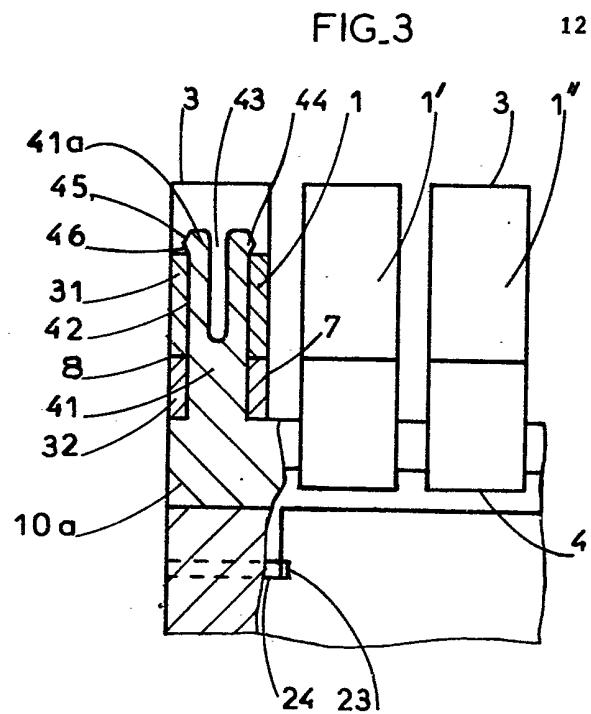


FIG.4

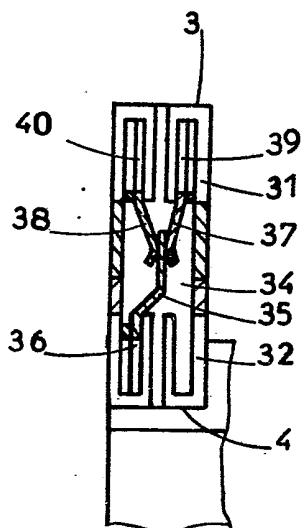


FIG.5

